

HARNES

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

ARRETE N° 0033

Objet : Tableau annuel d'avancement de grade :
- Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} Classe

*Nous, Philippe DUQUESNOY, Président du Centre Communal d'Action Sociale,
Vu le Code Général de la Fonction Publique,
Vu le décret n° 2006.1690 du 22 Décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des
Adjoints Administratifs Territoriaux,
Sur proposition de Madame la Directrice du CCAS,*

ARRETONS :

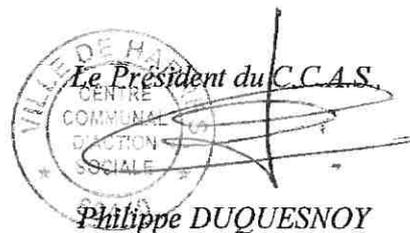
*Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} Classe est fixé
comme suit pour l'année 2024 :*

Nom et Prénom	Situation actuelle grade – échelon (si examen professionnel, préciser la date)	Promouvable à la date du
1) HENNEQUIN Marie- Bernard	Adjoint Administratif Principal de 2 ^{ème} – échelon 10	01 Juin 2024

*Article 2 : Madame la Directrice du CCAS et le Comptable Public sont chargés, chacun en ce qui le concerne de
l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au Président du Centre de Gestion.*

*Le Président du CCAS certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut
faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la
présente notification.*

Fait à Harnes, le 11 Avril 2024


Le Président du CCAS,
Philippe DUQUESNOY